



Commune de GIVISIEZ



**Message du Conseil communal
et convocation à l'Assemblée communale
du 19 octobre 2020**



La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO₂ produit par cet imprimé.

Photo de couverture : *Commune de Givisiez*

Photo page 3 : *Jean-Pierre Telley*

Photo page 29 : *Commune de Givisiez*

Dessins : *Pécub*

Sommaire

Convocation à l'Assemblée communale du 19 octobre 2020	2
Message du Syndic.....	3
Bilans comparés aux 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018	4
Récapitulation des comptes 2019	6
Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2019.....	8
Cash flow	15
Rapport de l'organe de révision	16
Contrôle des investissements au 31 décembre 2019	18
Budget d'investissements 2020	
Installation de la gestion électronique des documents.....	20
Achat d'un nouveau véhicule édilitaire	21
Approbation du règlement du personnel	22
Validation des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC).....	23
Election d'un/e membre à la Commission d'aménagement	24
Election d'un Conseiller d'Agglomération	25
Fermeture de l'Administration communale durant la période des fêtes 2020.....	26
Du côté de la Bibliothèque	27
Distribution d'eau potable	28
<i>Dans le rétroviseur</i>	29
<i>Passepartout</i>	30
<i>Pedibus</i>	31
Vie sportive, culturelle et sociale :	
Exercice du droit de vote	32
Givi Vert	34
Biodiversité et maîtrise du climat	35
TC Givisiez	36
Rappel aux détenteurs de chiens	37
Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand-Fribourg	38
Les Traits d'Union	40
HFR, modification des horaires	
ForêtSuisse	

Convocation à l'Assemblée communale du 19 octobre 2020

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 19 octobre 2020 à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2019
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Comptes 2019
3. Budget d'investissements 2020 :
 - 3.1 Installation de la gestion électronique des documents (GED)
 - 3.2 Achat d'un nouveau véhicule édilitaire
4. Approbation du règlement du personnel
5. Validation des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Sonnaz et de la Crausaz
6. Election d'un/-e membre à la Commission d'aménagement
7. Election d'un Conseiller d'Agglomération
8. Divers

*Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Vladimir Colella
La Secrétaire : Estelle Chatagny*

Message du Syndic

Comme le disait le poète : « Ah ! Qu'il fait bon vivre au bord de cette rivière ». Il est vrai qu'en ces temps difficiles et incertains, un retour vers la nature est salvateur. Les inquiétudes sanitaires s'envolent lors d'une balade au fil de l'eau ou dans la forêt, que ce soit dans notre belle Commune ou aux alentours.



Les défis institutionnels, comme par exemple la fusion du Grand Fribourg, qui, elle-aussi, doit laisser la priorité au virus, ou l'avenir de l'Agglomération de Fribourg ajoutent des questionnements pour le futur de Givisiez, notamment en ce qui concerne les investissements. Dans le même ordre d'idée, la situation financière de la Commune invite le Conseil communal à beau-

aucoup de retenue en matière de dépenses et des mesures ultérieures dans ce domaine sont à craindre ces prochains temps.

La fin de cette législature qui s'approche, avec nombre de dossiers qui sont encore en cours de développement, constitue également une thématique à prendre en considération afin de garantir une certaine continuité.

Dans cette insécurité, le Conseil communal tient fidèlement la barre conformément à la ligne qu'il s'est fixée afin de toujours agir dans l'intérêt de Givisiez et de ses habitants !

Habitants, il faut le relever, sur lesquels il a été possible de compter au plus fort de la tempête. En effet, nombreuses sont les personnes qui ont mis de leur temps à disposition, bénévolement, pour les autres, pour aller faire les courses par exemple. Cette solidarité, pour laquelle le Conseil communal est infiniment reconnaissant, a permis de rapprocher les gens et les générations.

Pour affronter sereinement l'avenir, dans cette nouvelle normalité qui nous oblige à porter un masque ou à garder les distances avec les autres personnes, je vous invite à prendre soin de vous et de vos proches. N'hésitez pas à faire preuve de solidarité et de générosité. Gardez confiance et n'ayez pas peur de vivre. En respectant les différentes recommandations, nous viendrons à bout de la crise sanitaire. Par la suite, nous pourrions également venir à bout des crises sociale, financière ou économique qui ne manqueront pas de ternir les prochains mois.

Restons forts et unis et recevez mes meilleurs vœux !

Vladimir Colella
Syndic

Bilans comparés aux 31.12.2019 et 31.12.2018

Actifs	31.12.2019	31.12.2018
Capitaux	3 244 844,32	2 122 495,78
CC Etat de Fribourg	-111 478,62	188 201,43
Débiteurs impôts	1 927 173,16	2 604 448,79
Débiteurs administration et taxe au sac	515 345,89	502 191,74
Débiteurs eau	252 061,65	267 257,15
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	13 076,03	13 221,17
Débiteurs pmts non attribués		0,00
Patrimoine financier :		
- Part à la recapitalisation du Manoir		
- Propriété Résidence Le Manoir		
- Domaine agricole de Toutvent	2 000 000,00	2 000 000,00
- Buvette du centre sportif	1,00	1,00
- Maison Cochard route de l'Epinay 2	263 570,00	267 975,00
- Acompte sur terrain de Corberayes	96 000,00	102 000,00
- Etudes d'aménagement du territoire	519 900,33	496 060,00
- La Chassotte	1 669 000,00	1 690 000,00
- Villa Perler route Château-d'Affry 20	0,00	227 500,00
- Transformation villa Perler	0,00	175 000,00
- Espace La Faye	1 280 000,00	1 340 000,00
- Appartement PPE Jubindus 7	273 000,00	273 000,00
- Reprise patinoire sèche Arena	1 331 250,00	1 376 250,00
- Actions et parts sociales	1 997 750,00	1 997 750,00
- Préfin. Études couverture autoroute	140 749,85	0,00
Actifs transitoires :		
- Actifs transitoires divers	131 213,91	117 847,59
Patrimoine administratif :		
- Réseau routier et trottoirs	6 042 706,00	6 672 470,50
- Réseau d'eaux usées et STEP	752 145,40	1 059 693,30
- Installations sportives	245 000,00	265 000,00
- Endiguements	1,00	1,00
- Déchetterie	25 000,00	25 000,00
- Places de jeux	295 484,70	295 484,70
- Place des Osses	280 000,00	300 000,00
- Crédit Etude modernisation gare	87 617,75	87 617,75
- Passerelle - réalisat. PA2 Agglo	3 516 631,10	0
- Maison communale	480 000,00	510 000,00
- Le Rural	4 425 000,00	4 500 000,00
- Centre scolaire (bâtiments 78 + 92)	290 500,00	870 000,00
- Cimetière	75 000,00	75 000,00
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	2 305 550,00	2 389 440,00
- Raccordement à GIVICAD	515 000,00	542 000,00
- Projet Chanteclair	789 727,10	176 473,60
- Crédit d'étude nouvelle école	6 000,00	0
- Renouvellement des serveurs info.	17 386,50	0,00
- Stock de clips pour conteneurs	589,15	334,80
TOTAUX	35 692 796,22	33 529 715,30

Passifs

	31.12.2019	31.12.2018
Créanciers	309 352,39	327 410,80
Dettes	22 046 790,56	19 914 013,51
Fond Roland et Bianca Manigley	237 000,00	237 000,00
Provisions :		
Provision pour pertes sur débiteurs	400 000,00	450 000,00
Provision Réforme fiscale (RF)	800 000,00	800 000,00
Provision Caisse de pension	480 000,00	480 000,00
Passifs transitoires :		
- Passifs transitoires divers	835 686,55	983 888,00
- Centre commercial Moncor SA	750 000,00	870 000,00
- Cautions pour clés prêtées	10 500,00	10 200,00
- Fortune du MCDI	15 499,96	8 997,96
Réserves :		
- Rachats PC : divers	282 400,00	282 400,00
- Rachats PC : Beauséjour Sud	472 350,00	472 350,00
- Réserve obligatoire déchets	62 736,38	42 362,72
- Renouvellement conduites eau potable	419 956,40	301 690,85
- Réserve équilibre eau potable	105 518,60	81 531,35
- Renouvellement conduites eaux usées	1 133 008,30	800 727,45
- Réserve équilibre eaux usées	175 190,60	149 017,15
- Fonds pour les manifestations locales	12 382,55	12 382,55
- Fonds pour une œuvre d'art	3 055,20	3 055,20
- Entretien des immeubles	592 648,55	706 607,00
- Installations sportives	150 000,00	150 000,00
- Achats de terrains	750 000,00	750 000,00
- Entretien des endiguements	70 000,00	70 000,00
- Réseau routier	200 000,00	200 000,00
- Réserve pour projet informatique	0,00	35 291,40
- Endiguements	1,00	1,00

ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN :
Cautionnements bancaires en faveur
du Tennis-Club Givisiez CHF 36'000.-

Fortune nette

5 378 720,18

5 390 789,36

TOTAUX

35 692 796,22

33 529 715,30

Récapitulation des comptes 2019

COMPTES 2019

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
0 Administration	1 498 778,04	254 434,05
1 Ordre public	408 155,03	45 043,65
2 Enseignement et formation	3 676 914,39	172 897,95
3 Culture, sports et loisirs	601 635,50	44 043,75
4 Santé	1 211 846,00	8 497,00
5 Affaires sociales	1 960 385,41	7 483,85
6 Transports et communications	1 458 458,34	167 980,25
7 Protection de l'environnement	1 430 149,72	1 767 738,46
8 Economie	44 412,35	640,00
9 Impôts, finances et immeubles	3 081 456,70	15 078 704,58
Amortissements obligatoires	694 385,00	
Amortissements supplémentaires	1 121 125,33	
Affectation aux réserves obligatoires (ch.7)	524 801,74	
Prélevement s/réserves obligatoires (ch.7)		
Affectation aux réserves non obligatoires (ch.9)		
Dissolution de réserves		152 970,83
Provision Réforme fiscale RF		
Provision Caisse de pension		
Résultat du compte de fonctionnement		12 069,18
Totaux	17 712 503,55	17 712 503,55
Investissements		
0 Administration	52 677,90	
1 Ordre public		
2 Enseignement et formation	6 000,00	
3 Culture, sports et loisirs		
4 Santé		
6 Transports et communications	3 657 380,95	
7 Protection de l'environnement	70 541,31	289 547,90
8 Economie		
9 Impôts, finances et immeubles		
Report net au bilan	2 387 414,35	5 884 466,61
Totaux	6 174 014,51	6 174 014,51

BUDGET 2019**COMPTES 2018**

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 666 040	266 550	1 573 665,17	262 673,65
417 750	28 800	416 319,16	36 939,75
3 789 100	126 800	3 727 657,35	121 637,50
641 640	48 725	532 417,00	18 557,10
1 231 000	10 000	1 181 243,45	5 925,40
2 099 200	10 295	1 954 667,69	13 637,90
1 527 550	179 950	1 574 976,91	194 542,05
1 556 920,00	1 875 370	1 643 027,76	1 849 886,35
55 710		48 228,21	
3 049 470,00	14 264 945,00	2 431 012,39	16 062 636,05
	740 385		746 771,90
		960 665,53	
535 730		433 379,00	
	9 680		53 683,75
			286 044,18
		800 000,00	
		480 000,00	
	489 380	402 132,16	
17 310 495	17 310 495	18 906 163,68	18 906 163,68
		14 708,60	
			191 300,00
350 000,00			
5 000			
1 091 767			
245 000	25 000	11 642,58	131 618,45
		759 085,05	462 517,78
1 691 767	25 000	785 436,23	785 436,23

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2019

Préambule

Le compte de fonctionnement laisse apparaître un déficit de CHF 12'069.18, après déduction des amortissements obligatoires de CHF 694'385.00, d'amortissements complémentaires de CHF 1'121'125.33 et de prélèvements sur les réserves non obligatoires de CHF 152'970.83 pour les investissements en cours. Il y a lieu de préciser que les amortissements supplémentaires découlent principalement de la vente de la villa de la route du Château d'Affry 20 ainsi que de la vente de terrains dans la zone industrielle par le biais du CIG. Des attributions aux réserves obligatoires du chapitre 7 « Protection de l'environnement » ont été réalisées à hauteur de CHF 524'801.74.

Le déficit de CHF 12'069.18 doit nous servir d'avertissement. Malgré les importants efforts consentis par le Conseil communal et par les différents acteurs de la Commune pour limiter les charges inhérentes au fonctionnement, l'exercice 2019 ne nous permet pas de former des réserves supplémentaires

afin de limiter les effets de la réforme fiscale des entreprises dont les conséquences se feront ressentir financièrement ces prochaines années. Dès lors, le Conseil communal est déterminé à poursuivre ses efforts de réduction des charges inhérentes au fonctionnement de la Commune.

Cependant, il sied de rappeler 2 éléments centraux qui limitent la latitude d'action du Conseil communal. En premier lieu, la Commune est tenue de financer une part importante de charges liées sur lesquelles sa marge de manœuvre est marginale. En second lieu, la part que la Commune verse au titre de la péréquation intercommunale (CHF 1'020'935 en 2019) est calculée sur la base des 3 dernières années pour lesquelles les statistiques fiscales sont disponibles. Dès lors, il existe un décalage qui nécessitera d'alléger, dans la mesure du possible, les dépenses du ménage communal durant la période considérée.

Bilan

Au 31.12.2019, le bilan présente une variation de CHF 2'163'080.92 par rapport à 2018. Cette augmentation résulte notamment de la prise en compte du financement provisoire de la Passerelle dans les comptes de la Commune. Le remboursement partiel par les tiers, à savoir, l'Agglomération de Fribourg, le Canton et les CFF devraient intervenir d'ici à la fin 2020. Cette opération ramènera la charge pour la Commune au montant approuvé par l'Assemblée pour ce projet, à savoir CHF 900'000.00. Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires au 31.12.2019 s'élèvent à CHF 22'046'790.56, soit une augmentation de CHF 2'132'777.05 par rapport à l'année précédente. En parallèle, le Conseil communal poursuit activement la stratégie de désendettement mise en place depuis le début de la législature.

Au 31.12.2019, les capitaux disponibles en caisse et sur les divers comptes postaux et bancaires, comprenant également le compte courant de l'Etat de Fribourg, se montent à CHF 3'133'365.70, en augmentation de CHF 822'668.49 par rapport à la situation au 31.12.2018.

Investissements

Divers investissements, votés par des Assemblées communales précédentes, sont en cours mais aucun n'a été bouclé au 31.12.2019. Les reports de ces montants au bilan et les prélèvements sur les réserves y relatives ont été réalisés. Les décomptes finaux seront soumis à l'Assemblée communale en temps opportun.

L'intégralité des comptes 2019 ne figure pas dans le présent message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale.

Fonctionnement

Administration

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
01 Assemblée, Conseil, Commissions	- CHF 229'480.95	- CHF 304'000	- CHF 255'612.20

Globalement, les charges du Conseil communal sont inférieures au budget ainsi qu'en regard des comptes 2018.

02 Administration générale	- CHF 1'014'863.04	- CHF 1'095'490	- CHF 1'055'379.32
-----------------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------

Les dépenses de cette rubrique sont inférieures au budget de CHF 80'626.96 ainsi que par rapport au comptes 2018. Cette diminution résulte d'une bonne gestion des coûts, tout particulièrement au niveau de l'informatique tant au niveau de la maintenance, que des outils de travail.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2019 (suite)

Ordre public	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
11 Police	- CHF 126'274.60	- CHF 135'200	- CHF 127'961.05

Notre participation au financement de la police intercommunale est en dessous de la prévision et légèrement en diminution par rapport à 2018.

12 Justice	- CHF 92'134.38	- CHF 105'600	- CHF 97'864.06
-------------------	------------------------	----------------------	------------------------

Les coûts du Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS) sont inférieurs à la prévision de CHF 13'465.62 et en baisse par rapport aux comptes 2018. Ces derniers enregistraient encore les frais supplémentaires pour l'aménagement des nouveaux locaux du SOCS.

14 Police du feu	- CHF 123'063.55	- CHF 119'750	- CHF 126'138.90
-------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les dépenses relatives à la défense incendie sont supérieures au budget de CHF 3'313.55. Cette augmentation résulte notamment de coûts en lien avec les frais de police des constructions AEAI et d'une participation aux véhicules du centre de Renfort encore facturée en 2019 pour l'année 2018. Cette dernière ne sera plus à charge de la Commune à l'avenir.

16 Protection civile	- CHF 17'196.90	- CHF 20'600	- CHF -23'664.10
-----------------------------	------------------------	---------------------	-------------------------

L'ascension des coûts d'électricité de l'abri de la protection civile en 2018 ont été réduits de moitié par des mesures de contrôles et la pose de compteurs individuels.

Enseignement et formation	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
	CHF 3'504'016.44	- CHF 3'662'300	CHF 3'606'019.85
20 Ecole enfantine	- CHF 256'255.80	- CHF 265'200	- CHF 251'684.25

21 Cycle scolaire obligatoire	- CHF 2'347'961.34	- CHF 2'445'300	- CHF 2'427'411.65
--------------------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------

Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) sont en dessous de la prévision de CHF 106'282.86 et également en baisse par rapport à 2018.

Les coûts liés aux services auxiliaires et aux écoles spécialisées pour handicapés sont en dessous du budget de CHF 4'782.85 par rapport au budget ainsi qu'en regard des comptes 2018 de CHF 9'592.60.

Les frais de l'accueil extrascolaire sont en dessous de la prévision de CHF 40'492.55 et en augmentation en regard des comptes 2018 de CHF 1'663.70, notamment de frais de repas en diminution et de la modification des tarifs de refacturation aux parents.

Culture, sports et loisirs

Comptes
2019

Budget
2019

Comptes
2018

30 Culture

- CHF 388'656.80

- CHF 392'140

- CHF 376'152.80

Globalement, les frais de la culture sont en légère hausse en regard des comptes 2018 mais en dessous de la prévision. Notre participation aux frais du Conservatoire s'élève à CHF 103'335.60, soit en diminution de CHF 3'006.40 par rapport aux comptes 2018 et en dessous de la prévision de CHF 2'264.40.

34 Sports

- CHF 143'868.00

- CHF 164'000

- CHF 78'952.10

Notre contribution aux sociétés sportives est en dessous de la prévision mais en hausse par rapport à 2018. Celle-ci est due à la remise en état de la patinoire extérieure d'une part et à la réfection de l'éclairage du terrain de foot d'autre part.

35 Loisirs

- CHF 25'066.95

- CHF 36'775

- CHF 58'755.00

Ce poste représente les frais des camps scolaires des enfants, déduction faite des subventions Pro Juventute ainsi que Jeunesse & Sport. Conformément à la nouvelle loi scolaire, la Commune a refacturé aux parents la participation minimale autorisée dans le but d'alléger les coûts de ces semaines sportives. En parallèle et à titre compensatoire, le canton octroie aux Communes une subvention par élève pour ces activités. Ces opérations permettent de réduire la charge de ce chapitre de plus de moitié par rapport à 2018.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2019 (suite)

Santé	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
	CHF 1'203'349.00	- CHF 1'221'000	- CHF 1'175'318.05

Les dépenses de ce chapitre, correspondant dans leur globalité à des charges liées cantonales, sont inférieures au budget de CHF 17'651.00.

Affaires sociales	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
	CHF 1'952'901.56	- CHF 2'088'905	- CHF 1'941'029.79

Les coûts de la petite enfance (crèches, mamans de jour et école maternelle) s'élèvent à CHF 524'471.50. Ils sont inférieurs à la prévision de CHF 33'128.50 mais supérieurs aux comptes 2018 de CHF 8'742.95. Cet écart est dû à un changement au niveau des tarifs des crèches mais également à la couverture, par la Commune, du déficit de la crèche Gribouille, conformément à la convention qui nous lie. Les nouveaux tarifs de la crèche communale ont permis d'améliorer ses résultats et le déficit couvert par la commune devrait, en principe, diminuer ces prochaines années.

L'aide sociale cantonale et régionale s'élève à CHF 459'726.31 et est en dessous de la prévision mais supérieure en regard des comptes 2018. Notre participation aux coûts cantonaux LASoc enregistre encore en 2019 un bonus relatif au décompte 2018. Les coûts de ce service ont été revus à la baisse par le canton et l'ajustement a été réalisé sur deux ans. L'impact pour les comptes 2019 est une charge négative générée par la différence entre le solde mis en compte pour 2018 et le montant réellement versé en 2019.

Transports et communications	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
62 Routes communales	- CHF 659'671.64	- CHF 728'100	- CHF 706'795.84

Les dépenses relatives à l'entretien des routes et trottoirs, du déneigement, de l'éclairage public ainsi que de diverses études d'aménagements routiers sont en dessous de la prévision de CHF 68'428.36 ainsi qu'en regard des comptes 2018. Les frais de matériel enregistrent un dépassement de budget de CHF 13'030.79 et cela s'explique par le fait que davantage de travaux ont été réalisés par nos soins en 2019. Ces derniers ont nécessité l'achat de matériaux plus conséquents.

65 Transports publics	- CHF 609'509.45	- CHF 598'000	- CHF 653'495.02
------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts de la mobilité sont en dessus de la prévision de CHF 11'509.45 Cette différence résulte principalement de la hausse de notre participation à l'Agglo liée à la mobilité. Un déficit de CHF 8'430 est également enregistré sur la vente des 8 cartes journalières CFF.

Protection de l'environnement

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
70 Eau potable	- CHF 418'350.00	- CHF 443'450	- CHF 439'662.80
71 Eaux usées	- CHF 603'848.50	- CHF 622'000	- CHF 680'443.80

La facturation des taxes de base et d'exploitation d'eau potable et des eaux usées a généré des recettes globales de CHF 1'021'762.85 pour un budget estimé à CHF 1'054'770.00. Les attributions ou les prélèvements sur les différentes réserves ont été comptabilisés et le taux de couverture légal de 100 % est ainsi respecté.

72 Ordures	- CHF 671'238.96	- CHF 758'200	- CHF 695'818.50
-------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Globalement, les coûts liés aux déchets sont en dessous de la prévision. En effet, notre part à la déchetterie intercommunale s'élève à CHF 101'235.80, soit une diminution de CHF 21'264.20 par rapport au budget. Celle-ci résulte de frais de gestion de la déchetterie en dessous de la prévision d'une part et, d'autre part, de la répartition intercommunale avec Granges-Paccot qui s'effectue au prorata de la population légale.

742 Cimetière part de Givisiez	- CHF 5'112.50	- CHF 9'000	- CHF 11'530.55
---------------------------------------	-----------------------	--------------------	------------------------

Les frais du cimetière intercommunal sont globalement inférieurs à l'année précédente de CHF 6'418.05. Ceux-ci génèrent une diminution de la participation de Givisiez de CHF 3'887.50 en regard du budget.

Protection de l'environnement

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
79 Aménagement du territoire	- CHF 131'043.20	- CHF 133'100	- CHF 132'871.01

Ce chapitre comporte notamment les frais liés à la gestion des permis de construire ainsi que les honoraires de révision de nos plans d'aménagement locaux. Les frais de gestion des constructions sont supérieurs à la prévision de CHF 12'031.00. Cette différence résulte de la gestion de demandes de permis de construire en sus du forfait annuel. Ces coûts sont compensés par des produits en lien avec les autorisations de construire supérieurs au budget de CHF 18'575.55.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2019 (suite)

Impôts, finances	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
-------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

90 Impôts	CHF 12'696'760.10	CHF 12'973'250	CHF 14'079'647.14
------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------

Globalement, les recettes fiscales sont en dessous de la prévision ainsi qu'en regard des comptes 2018 qui était à considérer comme exceptionnelle en raison de la prise en compte d'un impôt extraordinaire et unique pour les personnes morales. Les impôts sur les prestations en capital, les gains immobiliers, les mutations immobilières et les successions enregistrent un bonus de CHF 600'445.90 par rapport à la prévision. Cependant, les impôts sur les bénéfices des personnes morales facturés au 31.12.2019 sont nettement inférieurs aux espérances d'encaissement ce qui a pour effet de dégager une diminution globale des recettes fiscales en regard du budget. Il y a lieu de relever que les comptes 2019 ne tiennent pas encore compte de l'impact de la réforme fiscale des entreprises (PF 17).

93 Péréquation financière	- CHF 1'020'935	- CHF 1'020'935	- CHF 897'788
----------------------------------	------------------------	------------------------	----------------------

Les montants payés à la péréquation intercommunale sont conformes au budget mais en augmentation de CHF 123'147.00 par rapport à 2018.

940 Finances	- CHF 267'124.49	- CHF 357'185	- CHF 846'811.20
---------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les intérêts de nos dettes sont en baisse par rapport à 2018 et également en dessous de la prévision. Le remboursement de certains emprunts et le renouvellement d'autres à des taux intéressants expliquent cette baisse. Les amortissements obligatoires ont été corrigés à la baisse par le Service des communes pour les mêmes raisons.

La principale différence de ce chapitre par rapport au comptes 2018 réside dans le fait que des imputations internes d'intérêts et d'amortissements sont reportées sur les chapitres concernés pour certains des bâtiments communaux.

Immeubles	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

942 Immeubles	- CHF 1'039'056.32	- CHF 1'090'740	- CHF 553'382.98
----------------------	---------------------------	------------------------	-------------------------

La gestion du patrimoine immobilier laisse apparaître un déficit en dessous de la prévision de CHF 51'683.68. La principale différence par rapport au comptes 2018 réside dans le fait que des imputations internes d'intérêts et d'amortissements sont reportées sur les chapitres concernés pour certains des bâtiments communaux.

Cash flow

Le cash flow de l'exercice 2019, au moyen duquel la capacité financière de la Commune est mesurée, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 2'125'272.06, alors que le budget prévoyait un cash flow de CHF 777'055.

Détail du cash flow

	Comptes 2019	Budget 2019
Résultat	- 12'069.18	- 489'380.00
Amortissements obligatoires	694'385.00	740'385.00
Amortissements supplémentaires	1'121'125.33	0.00
Affectation à la réserve équilibre eau potable	23'987.25	0.00
Affectation à la réserve renouvellement conduites eau potable	118'265.55	118'400.00
Prélèvement sur la réserve équilibre eau potable		- 9'680.00
Affectation à la réserve équilibre eaux usées	26'173.45	39'550.00
Affectation à la réserve renouvellement conduites eaux usées	332'280.85	332'400.00
Affectation à la réserve obligatoire déchets	24'094.64	45'380.00
Dissolution de la réserve	- 152'970.83	0.00
Dissolution partielle de la provision perte sur débiteur	- 50'000.00	0.00
Totaux	2'125'272.06	777'055.00

Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :

2007	1'239'425
2008	4'103'185
2009	1'407'970
2010	1'175'637
2011	1'935'223
2012	1'560'155
2013	714'778
2014	1'471'978
2015	1'083'870
2016	890'250
2017	1'717'050
2018	3'433'220

Rapport de l'organe de révision

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Beauregard 12
Case postale
CH-1701 Fribourg

Téléphone 026 426 36 36
Fax 026 426 36 37
contact@bfbr.ch

BfB

Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et
à la Commission financière de la
COMMUNE DE GIVISIEZ

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et les engagements conditionnels) de la commune de Givisiez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance conformément à la loi sur les communes et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons à la Commission financière de proposer à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

Fribourg, le 20 mars 2020

**BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA**



C. Bersier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



J. Mooser
Expert-réviseur agréé

Annexes :
Comptes annuels comprenant :
- Bilan
- Compte de fonctionnement
- Compte d'investissements
- Engagements conditionnels

Contrôle des investissements au 31.12.2019

Comptes	Objets	Décisions	Crédits	
02.506.1	Renouvellement des serveurs informatique	11/12/2017	65 000,00	D+R
21.503.01	Crédit Etude nouvelle école	27/05/2019	350 000,00	E
30.500.00	Part. achat Vitrail à la Fondation du Manoir	10/12/2018	5 000,00	D+R
701.501.6	Adduction d'eau du PQ CIG 2	14/04/1994	943 217,00	
94209.500.00	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26/05/2009	2 550 000,00	E+R
62.501.19 /				
62.669.00	Modification luminaires d'éclairage public	15/12/2010	350 000,00	E
62.501.26	Préfinanc. études couverture autoroutière	10/12/2018	1 091 767,00	E
65.501.26	Passerelle réalisation PA2 Agglo	22/05/2017	4 500 000,00	E
721.501.01	Aménagement de la nouvelle déchetterie	11/12/2017	700 000,00	
79.501.02	Valorisation du PAD Chandolan	26/05/2014	200 000,00	E
79.501.03	PAD Corberayes - La Chassotte	09/12/2019	120 000,00	D
940.525.4	Prêt à la fondation Chanteclair	27/05/2015	1 000 000,00	D+R
94205.503.02	Assainissement de l'Espace la FAYE	28/05/2018	115 000,00	D+R
Totaux (à titre indicatif)			11 989 984,00	

Légende des financements votés en assemblée :

E = emprunt

R = dissolution de réserve

Amort %	Emprunts accordés	Utilisés avant 2019	Utilisés en 2019	Encore disponibles	Décompte final
		14 708,60	52 677,90	(2 386,50)	
15%			6 000,00	344 000,00	
		763 217,00		180 000,00	
4%	1 500 000,00	1 206 862,50		1 343 137,50	
15%	350 000,00	307 018,05		42 981,95	
15%			140 749,85	951 017,15	
4%			3 516 631,10	983 368,90	
3%		11 642,58	3 720,98	684 636,44	
4%	200 000,00	93 739,30	37 154,36	69 106,34	
			29 665,97	90 334,03	
		426 473,60	613 253,50	(39 727,10)	
		9 693,00	113 958,45	(8 651,45)	
		2 833 354,63	4 513 812,11	4 637 817,26	

Gestion électronique des documents (GED)

La commune grandit en population, en entreprises implantées, en gestion de dossiers importants, en personnel, en classes d'école, etc.

Pour faire face à ces nombreuses sollicitations, nous avons besoin de plusieurs améliorations pour travailler efficacement au sein du Conseil, de l'administration et des différents services communaux ; notamment par la mise en place d'une gestion électronique des données (GED). Ce nom barbare signifie que tous les documents sont scannés à leur arrivée à la Commune (le courrier, les factures par exemple) et insérés dans des répertoires informatiques partagés selon les droits des utilisateurs. Il en va de même des divers documents nécessaires produits par l'administration, soit les rapports, les courriers sortants, les courriels importants, les factures, etc. Les documents sont traités pour faciliter les recherches. Ils sont mis à disposition des utilisateurs dans un programme informatique spécifique, protégé et accessible selon les droits, par des outils internes et externes à l'administration.

L'accès à distance permet les visas des factures, la consultation de différents documents nécessaires à certains groupes autorisés, les visas des courriers sortants par le Conseil communal, le personnel communal et les chefs de services des entités communales extérieures à l'administration (responsables de l'école, de l'édilité, la bibliothèque, l'accueil extra-scolaire, etc.). Cet accès à distance facilite aussi la gestion de diverses séances où certains documents sont nécessaires de manière imprévisible.

La dématérialisation (scannage et mise à disposition dans l'outil GED) des documents papiers économise de la place, des matières premières et de la manutention physique.

La première phase qui est présentée est onéreuse car nous mettons en place le programme qui se nomme M-Files, les sécurités et les outils d'accès de la gestion électronique des documents. Le montant comprend le prix des licences et des programmes, ainsi que le paramétrage des droits, des flux de circulation des documents et de l'archivage. M-Files permet par la suite, une autonomie de l'administration pour la mise en place de la GED, secteurs par secteurs.

En parallèle, un outil immédiat se nommant XPert-APF, pour les visas des factures créanciers et une pré-comptabilisation dans le programme informatique de la Commune permettra un gain de temps et de déplacement des Conseillers et autres chefs de service et de l'administration pour les factures récurrentes. Ce premier outil a été mis en place dans l'urgence à cause de la crise du Coronavirus au printemps 2020 et sert déjà à donner le goût et l'envie de mettre en place la GED dans tous les domaines de la gestion communale avec M-Files, de manière autonome, selon les priorités et l'expérience acquise.

En vue de la GED, les ressources matérielles des serveurs de l'administration ont déjà été prévues dans l'investissement pour le changement des serveurs informatiques, voté en Assemblée de décembre 2017 et dont l'investissement se terminait dans les comptes de 2019. Les outils d'accès externes (ordinateurs, iPad, etc.) sont déjà compatibles avec la GED.

Le montant, conséquent il est vrai, se partage entre Tebicom mettant à disposition M-Files (80'000.-) et T2i mettant à disposition XPert-APF (25'000.-). Soit CHF 110'000.- (arrondis), sans compter l'investissement en heures au sein de l'administration, les divers et imprévus.

Ce montant sera payé par les liquidités de la Commune.

Crédit d'investissement pour l'acquisition d'un véhicule édilitaire

Le véhicule utilisé actuellement par le personnel édilitaire est un Linder Unitrac. Cet engin a été acheté en 2008 et équipé d'un multilift datant de l'année 2000. Ce véhicule affiche actuellement environ 4500 heures de travail au compteur.

Après 12 ans de bons et loyaux services, son entretien devient, on s'en doute, très onéreux et les réparations qui surviennent de plus en plus fréquemment, engendrent ainsi des coûts, hors budget, très élevés. En outre ce Linder Unitrac devra également être expertisé en 2020 et le devis de réparation pour qu'il passe l'expertise est estimé à plus de CHF 15'000.

Pour information, ce Linder effectue tous les travaux de déneigement et de transport de matériel « lourd ». Il permet en plus de se rendre, dans la Commune, dans les endroits escarpés pour entreprendre des travaux d'entretien soit en bordure des ruisseaux ou sur les sentiers en forêt.



Pour rester dans ce contexte d'utilisation, le choix du Conseil communal s'est porté sur l'acquisition d'un nouveau véhicule de marque : REFORM Multi T 10X HybridShift - 45 km/h. Il convient de mettre en exergue que le choix de ce véhicule a été dicté surtout par le fait qu'il permet de réutiliser les 9 luges, le chasse neige et la saleuse que la Commune possède déjà. Equipé selon les nouvelles normes en vigueur, d'un moteur Euro 6, protégeant notre environnement, cet engin est plus fonctionnel, plus souple et confortable à l'usage. En outre, il est doté de commandes de dernière génération, lesquelles ménageront aussi la santé du personnel. Ainsi, sa nouvelle configuration facilitera la manutention du chasse neige de 2,80m, de la saleuse et des luges, ce qui permettra, également, en toute logique, un gain d'efficacité et surtout des économies de temps.

Il est à noter que le Linder actuel a encore une valeur de reprise d'environ CHF 42'000. Ce montant est déjà déduit du montant à investir.

En conséquence, le Conseil communal, en raison du COVID19 et le report de l'Assemblée Communale à des dates inconnues, avait sollicité la Commission financière, pour l'octroi extraordinaire d'un crédit d'investissement de CHF 185'000 pour le remplacement du véhicule édilitaire actuel par un nouveau véhicule de marque REFORM Multi T 10X HybridShift - 45 km/h., bénéficiant de 5 ans de garantie.

En effet, le report de l'Assemblée Communale aurait eu comme conséquence, de pouvoir commander le nouveau véhicule, beaucoup plus tard et par ce fait d'engendrer des frais conséquents pour la remise en état de l'ancien, afin de le préparer à l'expertise de cette année.

Nous vous demandons donc de confirmer le choix judicieux de notre commission financière et de nos Conseillers communaux.

Modification du règlement du personnel communal

Le règlement du personnel communal de Givisiez fut élaboré et adopté au début 2008. Or, depuis, le monde du travail ainsi que de nouvelles règles et ordonnances ont été mise en place et il s'agit pour la commune, de se mettre à jour. C'est pourquoi, nous avons modifié ou ajouté des points dans ce règlement afin de faire en sorte que nous soyons, comme administration publique, irréprochable du point de vue légal et attractif pour de futurs nouveaux employés.

Certaines modifications sont des précisions apportées à des points qui étaient peut-être sujet à interprétation et d'autres sont des ajouts dans le but de moderniser notre administration.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver les modifications du règlement du personnel.

Les modifications ne figurent pas dans le présent Message. Elles peuvent être consultées sur le site www.givisiez.ch. Elles sont également disponibles à l'Administration communale.

Modification des statuts de l'AESC

Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz / Modification des statuts

Les statuts de l'AESC n'ont plus fait l'objet de mise à jour depuis le 21 décembre 2007.

La législation ayant passablement évolué entre-temps, il paraît nécessaire de procéder à une mise à jour des statuts actuels.

En résumé, les principales adaptations et modifications portent sur :

- La mise en application du règlement d'application sur la loi sur les eaux LCEaux du 01.01.2013.
- La mise en application des dispositions MCH2 – adaptation des textes à la nouvelle législation.
- Statuts-types pour les Associations de Communes mis à jour le 23.01.2020.
- Fusion des Communes.
- Les buts de l'Association : étendus à la gestion des eaux et la coordination des tâches à l'échelle du bassin versant de la Sonnaz et de la Crausaz.
- Le mode de délibération : toutes les voix peuvent être attribuées à un seul délégué par Commune.
- Mode de financement des ouvrages : distinction entre le mode de financement des installations en relation avec l'épuration et celles en relation avec la gestion des eaux.

- Figure aux statuts le mode de calcul pour les 2 schémas ci-dessus.

- Épuration : Le nombre d'habitants souscrits par les Communes à l'horizon 2040 doit encore être consolidé. Une réactualisation de l'enquête effectuée en fin 2017 /début 2018 sera faite dans les semaines qui viennent, auprès de chaque Commune.

- Gestion des eaux : selon le principe de causalité et de rentabilité du projet.

- Limite d'endettement - Dorénavant, c'est l'Association qui contracte les emprunts. Les Communes assurant la couverture des charges de résultat.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver les modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz.

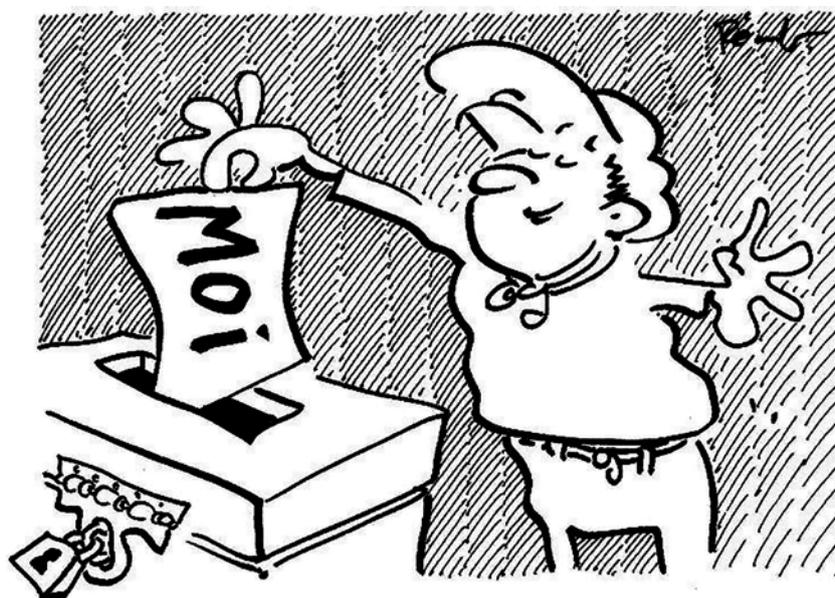
Les statuts ne figurent pas dans le présent Message. Ils peuvent être consultés sur le site www.givisiez.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale.

Election d'un/-e membre à la Commission d'aménagement

Mme Suzanne Schwegler a présenté sa démission au Conseil communal à fin 2019.

Il appartiendra à l'Assemblée communale du 19 octobre 2020 d'élire un/-e membre au sein de la Commission d'aménagement.

Nous adressons nos remerciements à Mme Suzanne Schwegler pour son engagement et son implication au service de la Commune.



Election d'un/-e Conseiller/-ère d'Agglomération

Afin de repourvoir le siège laissé vacant suite à la démission de Mme Suzanne Schwegler, il appartient à l'Assemblée communale du 19 octobre 2020 d'élire un membre au sein du Conseil d'Agglomération.



Fermetures de l'Administration communale, période des fêtes 2020

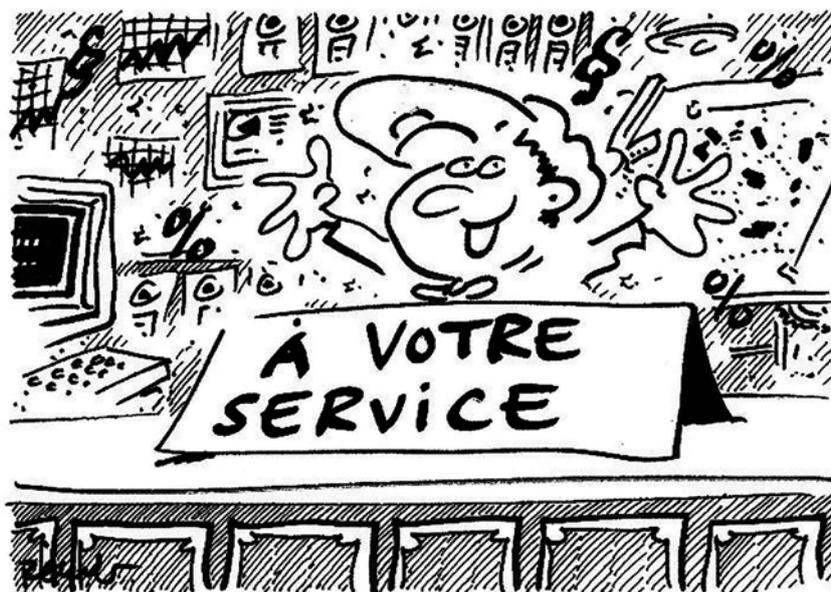
Durant la période des fêtes, l'Administration communale sera fermée

du mercredi 23 décembre 2020 à 16h au lundi 4 janvier 2021 à 13h30

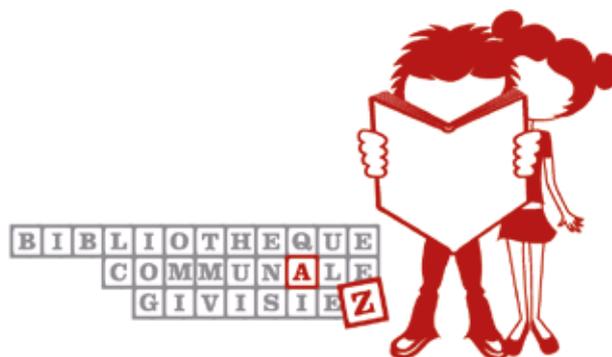
Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

A l'exception des fermetures précitées, l'Administration communale est à votre disposition selon l'horaire suivant :

lundi	de 13h30 à 17h
mardi	de 13h30 à 18h30
mercredi	de 13h30 à 17h
jeudi	de 13h30 à 17h
vendredi	de 13h30 à 16h



Du côté de la Bibliothèque



Nous nous réjouissons de retrouver nos lecteurs après cet été un peu différent des autres années. Septembre arrive à grand pas et nous vous ferons bientôt découvrir nos nouveautés. N'oubliez pas que l'inscription est gratuite pour les enfants jusqu'à 18 ans et CHF 30.-/ année pour les adultes. Il est possible d'emprunter 7 livres par personnes pour deux semaines.

- Venez découvrir notre nouveau classement de Manga pour enfants dès 7 ans et adolescents. Nous comptons à présent plus de 700 mangas !
- Venez aussi découvrir notre nouveau classement de romans graphiques (bande-dessinée longue qui se termine généralement en un seul tome), que ce soit pour enfants, adolescents ou adultes. Ces romans graphiques offrent une nouvelle façon de s'évader. Laissez-vous tenter...

Enfin, Votre bibliothèque organise des Ateliers d'écriture, ne manquez pas la prochaine date à venir :

- **Jeudi 15 octobre 2020**, 18h00-21h00
« Atelier gourmand »
Un atelier plein d'appétit pour retrouver la mémoire du goût.
Ou quand la fourchette se fait stylo...

Animation :

Ateliers Plumage - Sara Gaggetta,
animatrice d'atelier d'écriture
et formatrice d'adultes.

Prix par atelier :

CHF 25.-/3h.
prix préférentiel, grâce au soutien
de la bibliothèque communale de Givisiez.
(Prix usuel d'un atelier : CHF 45.-/3h.)

D'autres dates suivront !

<https://biblio.givisiez.ch>

Distribution d'eau potable

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Conformément à l'article 5 ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) en vigueur depuis le 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

En 2019, environ 272'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par « le consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)».

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du CEFREN :

- En 2019, l'eau fournie par le CEFREN à la commune de Givisiez provenait à environ 30% du lac de la Gruyère et à environ 70% des sources de la Tuffière à Gibloux (zone Corpataux).

- La chaîne de traitement pour rendre l'eau du lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bicouche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- Au total, deux échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2019.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les plages de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	26 degrés français	Assez dure
Teneur en nitrate	10 mg/L	La tolérance légale est de 40 mg/L

A noter encore que le site internet www.qualiteleeau.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de votre commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

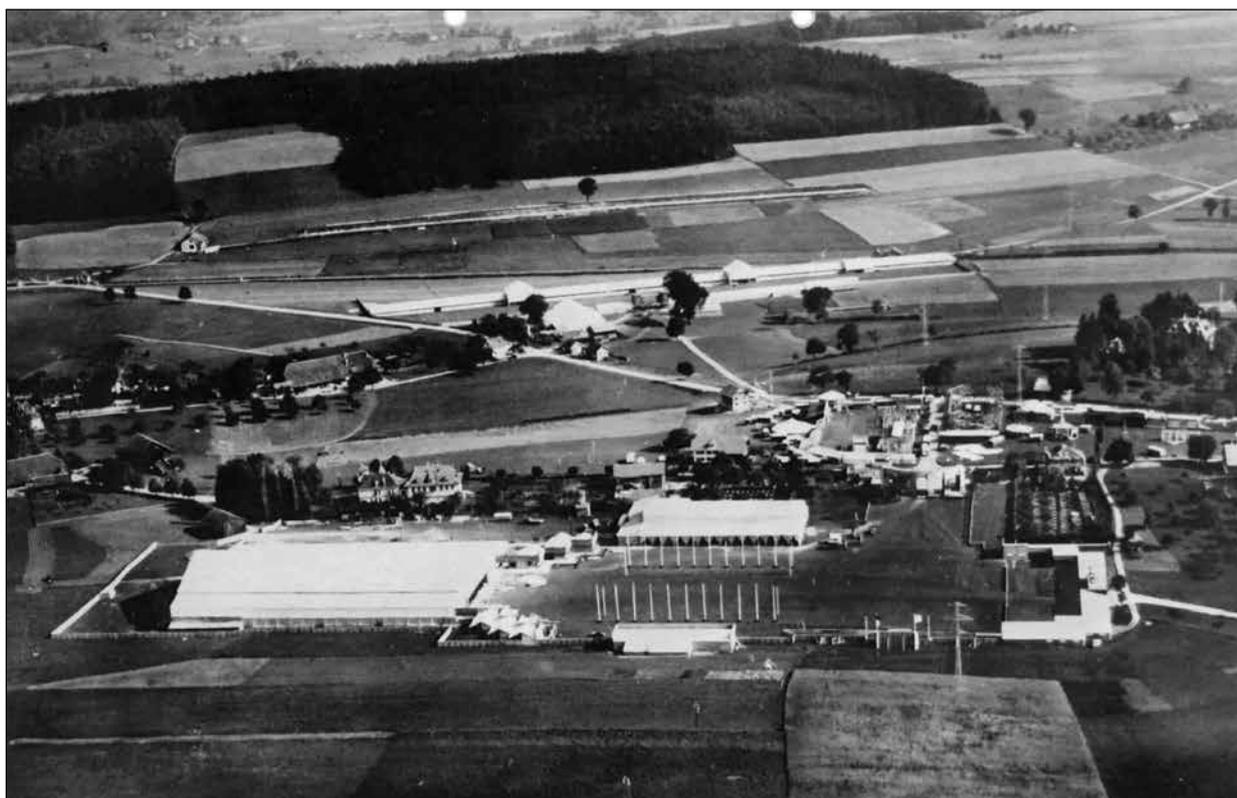
tél. : 026 350 11 60

Fax : 026 350 11 64

e-mail : info@sinef.ch

Dans le rétroviseur

Sauriez-vous dire à quel endroit cette photo a été prise, et à quelle période ?



Il s'agit d'une vue aérienne prise lors du Tir fédéral de 1934 avec les cantines au premier plan, le stand installé au bas de la Verna et les cibles installées sur le coteau de La Faye, plus précisément où se trouve la route du Tir fédéral aujourd'hui.

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'Administration communale.



Bénévolat

7 jours sur 7, 365 jours par an, de 7h00 à 11h30 et 12h45 à 22h00, 50 conductrices et conducteurs bénévoles au service des personnes à mobilité réduite.

Les courses sont à réserver avec prise de rendez-vous, pour le mois en cours ou le suivant. Nous assurons également les courses régulières (même jour, même heure) qui peuvent être réservées sur le mois entier.

Devenir conductrice / conducteur bénévole

Vous avez un peu de temps à donner, juste rendre ce que l'on vous a donné, envie de vivre de nouvelles expériences, jouissez d'une bonne réputation, avez moins de 70 ans lors de votre inscription, avez le permis voiture (permis B),....

Prenez contact avec resp_chauff@passepartout-sarine.ch

Vous aurez le plaisir de rencontrer des personnes de tous âges et de toutes conditions physiques et sociales qui ont besoin de nous pour leurs déplacements quotidiens. Le tout dans une ambiance conviviale et amicale

Emploi du temps

Nous sommes très sollicités en début / fin de matinée, par des usagers qui n'ont pas d'autres choix (dialyse, école). Si le coiffeur / médecin vous donne un rendez-vous, demandez-lui de fixer le / les rendez-vous PassePartout, (aller et/ou retour) de façon à tout synchroniser.

Le samedi et dimanche, 1 seul véhicule est en service. Pour cette raison, nous favorisons les personnes en chaise roulante. Mais rien ne vous empêche de contacter notre centrale téléphonique dans le cas où des courses seraient disponibles.

Ou le lien :

<https://www.passepartout-sarine.ch/services>



Pour une mobilité
d'avenir **ate**

77 lignes sont actives dans le canton de Fribourg pour l'année 2019-2020

De nouvelles lignes peuvent être créées à tout moment depuis n'importe quel quartier.

Informations :

Coordination Pedibus Fribourg/ATE
076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch
Toutes les informations sur notre site :
www.pedibus.ch

Et si on allait à l'école à Pedibus ?

Se rendre à l'école à pied est **une habitude saine**, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais.

Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier ?

La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !

Vie sportive, culturelle et sociale

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

A la suite de plusieurs erreurs constatées dans le vote par correspondance et vote anticipé, le Conseil communal tient à rappeler la marche à suivre afin d'éviter que des bulletins de vote ne soient pas pris en considération.

Le local de vote de la commune de Givisiez se trouve à l'Administration communale, place d'Affry 1. Il est ouvert le dimanche matin de 11.00 h à 12.00 h, lors de chaque votation ou élection.

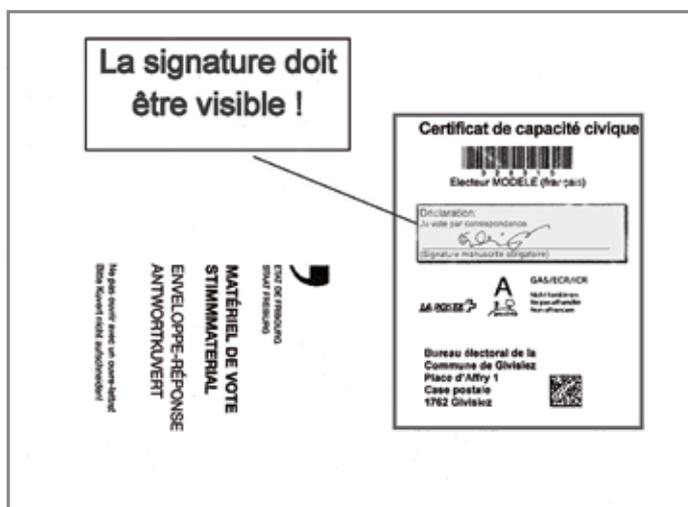
Vote par correspondance et vote anticipé

Il est possible d'effectuer son devoir de citoyen en votant par correspondance ou par le vote anticipé. L'enveloppe reçue, contenant le matériel de vote (enveloppe de transmission), sert alors d'enveloppe-réponse et doit être remise à La Poste, de manière à ce qu'elle parvienne au bureau électoral avant la clôture du scrutin. Elle peut aussi être déposée au secrétariat communal ou insérée dans la boîte à lettres spécialement installée à cet effet jusqu'au dimanche matin du scrutin à 10.00 h.

On s'y présente personnellement, muni du certificat de capacité civique ainsi que du ou des bulletins de vote préalablement remplis à la maison. Les bulletins de vote doivent être insérés dans la ou les enveloppes de vote correspondantes. Un isoloir est aussi à disposition au bureau de vote pour quiconque souhaite y remplir son bulletin.

Pour que le vote par correspondance ou le vote anticipé soit valable, l'électeur ou l'électrice doit aussi :

- ☒ **apposer sa signature manuscrite à l'endroit indiqué sur le certificat de capacité civique;**
- ☒ **l'introduire dans l'enveloppe de transmission de manière à ce que l'adresse du bureau électoral et la signature soient visibles dans la fenêtre;**
- ☒ **y ajouter la ou les petites enveloppes de vote, non collées;**
- ☒ **fermer l'enveloppe de transmission en la collant.**



Dans le cas où le certificat de capacité est mal tourné et que la signature n'est pas visible, le vote n'est pas pris en considération.

Recommandations du bureau électoral

Chacun peut grandement faciliter la tâche des scrutateurs et accélérer les opérations du dépouillement en observant les petites recommandations suivantes :

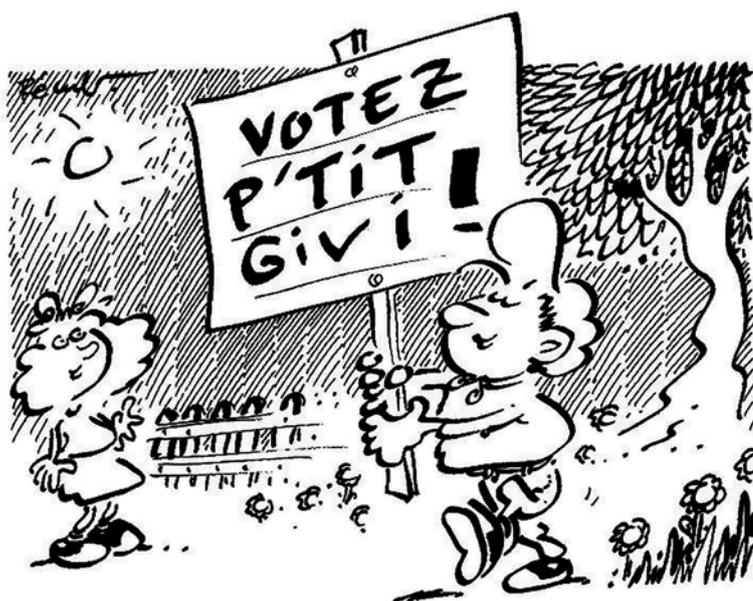
- ☒ **ne pas coller les enveloppes contenant les bulletins de vote : l'anonymat du scrutin est de toute façon garanti, même lors du vote par correspondance;**
- ☒ **lors de votations fédérales ou cantonales comprenant plusieurs objets, ne pas séparer les coupons-bulletins de vote.**

Par ailleurs, il est essentiel de respecter les prescriptions légales concernant la manière de remplir les bulletins de vote, sous peine de nullité.

Droit de vote des personnes de nationalité étrangère

Conformément à la Constitution fribourgeoise, toute personne de nationalité étrangère domiciliée dans une commune du canton bénéficie des droits politiques sur le plan communal, pour autant qu'elle remplisse les conditions cumulatives suivantes :

- être majeure (18 ans);
- être domiciliée dans la commune;
- être au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C);
- être domiciliée dans le canton de Fribourg de manière continue depuis au moins 5 ans.



Vie sportive, culturelle et sociale (suite)

Plan « Givi Vert »

Le Conseil communal tient à remercier les entreprises et personnes qui ont choisi de financer le projet « Givi Vert » qui consiste à planter des arbres dans les zones communales et en bordure de route. Grâce à ces dons, l'empreinte carbone dans la Commune diminue.

Les entreprises en question sont :

- A. Buzzurro Sàrl
- Schnetzler SA
- Ordinata Sàrl
- Schenker Stores SA
- OR Etanchéité Sàrl
- S. Waeber Peinture Sàrl
- STEF Suisse SA

Nous allons planter en octobre, des arbres fruitiers derrière l'espace la Faye, face à la crèche Gribouille. Ainsi, les enfants pourront, le moment venu, profiter des fruits produits. Une autre plantation d'arbres aura lieu sur le terrain communal à proximité du théâtre des Osses également cet automne.

D'autres projets sont à l'étude pour la plantation d'arbres sur d'autres sites dans la Commune.

Toute personne ou entreprise qui souhaite rendre un service à la planète peut faire un don, qu'il soit petit ou grand. Il suffit simplement de contacter l'administration communale au 026 460 89 60.

M. Stéphane Pilauer, Conseiller communal en charge de l'environnement, est à votre disposition pour tout complément d'information au 076 680 63 43.





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIBURGER

Biodiversité et maîtrise du climat

l'un n'ira pas sans l'autre

Changement climatique vs biodiversité

Le changement climatique : ce thème est sur toutes les lèvres, soulève les foules, anime discussions, séminaires et rencontres à tous les niveaux. Et les réactions sont souvent virulentes. La maîtrise du changement climatique présente certes un défi majeur pour la survie de notre espèce sur terre. La biodiversité, beaucoup plus discrète voire même invisible, glisse peu à peu vers un dangereux appauvrissement. Mise à part l'extinction d'un animal emblématique, une espèce disparaît souvent dans une indifférence presque totale. Pourtant l'enjeu est tout aussi important que de gérer le climat de demain et ses répercussions.

Mise en péril d'une fine mécanique environnementale

L'écosystème terrestre s'est développé pendant des millions d'années et continue à évoluer. Cette construction très complexe et patiemment élaborée nous procure une certaine stabilité. Sa capacité d'adaptation est importante ; elle a permis d'absorber jusqu'à présent et dans une large mesure les impacts des activités humaines. Toutefois, la problématique est identique à celle du climat ; en dépassant certaines limites, l'équilibre actuel du système est menacé. La biodiversité s'écroule imperceptiblement ou presque, des pans entiers de vie disparaissent. Certaines chaînes alimentaires sont interrompues détruisant le cycle de vie pour de nombreuses espèces essentielles à notre existence sur terre.

Au nom de la diversité

Il est primordial de travailler tant sur la réduction de gaz à effet de serre, responsable du changement climatique, que sur la diversité de notre écosystème. Plus ce dernier sera riche et varié, plus il aura la possibilité de s'adapter à de nouvelles situations climatiques. La résilience d'un système se mesure à sa capacité d'encaisser des perturbations et de retrouver un équilibre sans disparaître. A l'instar de l'écosystème forestier, qui subira certainement de profonds changements, l'objectif d'un milieu résilient, à notre échelle temporelle, est qu'il puisse toujours nous fournir les services écosystémiques dont nous avons besoin. Pour illustrer ce propos, une forêt protectrice contre les avalanches devrait pouvoir assumer en continu sa prestation. Dotée d'une diversité biologique suffisante, elle disposera alors d'une plus grande latitude de réaction face à de nouvelles conditions environnementales. Elle subira certes une évolution dans sa structure et composition, certaines espèces d'arbres dépériront laissant la place à d'autres déjà présentes, mais sera toujours à même de remplir son rôle de protection et ceci sans interruption.



Une forêt mélangée et structurée sera mieux à même de retrouver un équilibre face à des perturbations climatiques.

La sauvegarde de la biodiversité passera notamment par des paysages plus riches en haies et arbres isolés, des forêts mélangées et structurées, des villes plus « végétalisées » et une diminution drastique des produits chimiques déversés dans notre environnement. Un écosystème diversifié et complexe dispose des ressources nécessaires à sa préservation, notamment les antagonistes en cas d'attaques parasites limitant ainsi le recours à des substances exogènes.



Une nature diversifiée gage d'une meilleure résilience

La nature nous survivra sans problème, elle continuera simplement son évolution sans nous, développera de nouveaux organismes adaptés aux conditions du moment. C'est pourquoi, il est urgent de réagir à tous les niveaux si nous désirons encore longtemps couler des jours heureux sur cette belle planète.

Hauterive, février 2020

*F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier
Service des forêts et de la nature*

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)




tennis club
givisiez

LE TENNIS CLUB GIVISIEZ, C'EST...

- Un club fondé en **1983** pour favoriser la pratique du tennis dans une ambiance conviviale avec **250 membres actifs** dont **6 équipes interclubs**.
- Une académie de tennis professionnelle qui propose de nombreuses offres de formation à tous les membres du club (juniors et actifs).
- Un groupe de seniors qui organise des « matins sympas ».
- Un club au centre de Givisiez avec 4 courts en terre battue, un mur d'entraînement, une buvette de tennis tenue par un nouveau tenancier **dès avril 2020** qui vous concoctera de bons petits plats !
- Un tournoi estival de tennis, **L'OPEN DE GIVISIEZ**, qui attire plus de **150 participants** chaque année.

Habitants de Givisiez, cet été n'hésitez pas à venir jouer sur les courts de la rue de l'Épinay. Ceux-ci sont ouverts en location horaire aux non-membres ou par abonnement de saison.

NOUVEAU : Rabais de 1ère saison pour les habitants de la commune,
plus de renseignements sur <http://www.tcgivisiez.ch/tarifs>

Rappel aux détenteurs de chiens

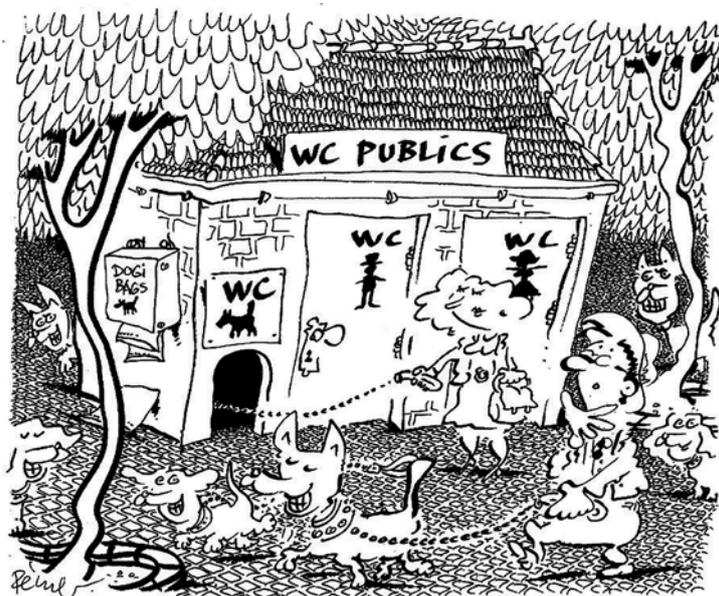
Saviez-vous que des distributeurs de sachets à crottes sont installés à divers endroits stratégiques de Givisiez ?

Leur utilisation est toute simple. Il suffit de glisser le sachet plein et fermé dans une poubelle publique.

En forêt, par contre, il vaut mieux laisser la nature faire son travail, plutôt que mettre la crotte dans un sachet et jeter ensuite celui-ci dans les taillis ou dans les prés...

Petite astuce : pour toujours avoir un sachet avec vous, le plus simple est d'en attacher à votre laisse !

Nous vous remercions de votre contribution au respect de l'environnement.



Vie sportive, culturelle et sociale (suite)

La prochaine fin du CIG : une page d'histoire se tourne à Givisiez

Fondé en 1969, le Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand-Fribourg – le CIG – prépare sa dissolution.

Pendant plus d'un demi-siècle, Givisiez y a côtoyé ses voisines Fribourg, Villars-sur-Glâne, Belfaux, Corminboeuf et Granges-Paccot, réunies autour des EEF (actuel Groupe E), avec pour mission commune l'aménagement de notre zone industrielle.

Donc la création d'emplois et le développement économique régional.

Givisiez y consacra près d'un tiers de son territoire et le CIG fut longtemps l'interlocuteur le plus important de son Conseil communal. L'Assemblée communale se prononça à de multiples reprises, que ce soit pour l'adhésion au Consortium en 1969, pour la réalisation et la reprise d'infrastructures ou pour des transferts immobiliers.

Les choses n'ont pas toujours été simples, loin s'en faut. Malgré des intérêts parfois contradictoires, malgré des avis parfois divergents et malgré les changements de personnes intervenant au fil des législatures, les partenaires du CIG surent garder le cap et trouver chaque fois un terrain d'entente.

Longtemps une dette abyssale fit craindre le pire sur l'issue de l'aventure, d'autant plus que la conjoncture ne se présentait pas sous les meilleurs auspices. Puis les choses tournèrent dans le bon sens, si bien qu'aujourd'hui il restera un petit magot à se partager entre les membres du CIG.

La zone industrielle fait désormais partie du paysage de Givisiez, Plus de trois mille personnes y travaillent dans de nombreuses entreprises, au rayonnement parfois mondial, et une foule de commerces offrent de multiples services à la population.

A la veille de la dissolution du Consortium, ses organes ont souhaité laisser une trace écrite de cette belle aventure. Publié sous l'égide de la Société d'histoire du canton de Fribourg et écrit par les frères Gérard et Jean Steinauer, «L'industrie au cœur – Genèse du Grand-Fribourg» sera prochainement disponible dans les librairies. On peut aussi le commander en ligne (www.shcf.ch) ou au moyen du talon ci-après.



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE
FRIBOURG

En l'espace d'un demi-siècle, la zone industrielle de Givisiez a façonné l'histoire, c'est-à-dire modifié la géographie, d'un plus grand Fribourg. Non sans tensions ni difficultés, car autour de l'opérateur associant six communes et les EEF, aujourd'hui Groupe E, gravitaient des autorités politiques mais aussi des particuliers (propriétaires, entreprises, experts...) aux intérêts divergens, voire contradictoires.

Gérard Steinauer a été secrétaire communal de Givisiez. Jean Steinauer est passé du journalisme à l'histoire. Les deux frères sont nés à Fribourg dans l'immédiat après-guerre, quand il y avait encore beaucoup d'usines en ville et plusieurs fermes à Givisiez.

128 pages, format A5, illustrations, reliure souple.
Prix : CHF 35.-
ISBN : 978-2-9701205-8-2

Commandez en ligne sur www.shcf.ch ou en retournant le bulletin ci-dessous à :
Société d'histoire du canton de Fribourg, case postale 1420, CH-1701 Fribourg

Je commande _____ exemplaire(s) de l'ouvrage de Gérard et Jean Steinauer,
L'industrie au cœur - Genèse du Grand Fribourg.
Vol. 50 des Archives de la société d'histoire (nouvelle série), au prix de CHF 35.-
Emballage et port en sus.

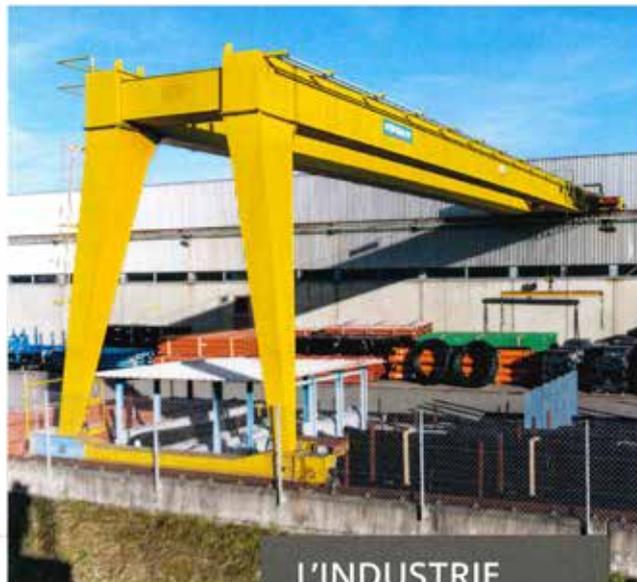
Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

NPA / Localité : _____

Date / Signature : _____



L'INDUSTRIE AU CŒUR

Genèse du Grand Fribourg

GÉRARD ET JEAN
STEINAUER

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

50

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)



L'ECOLE DE MUSIQUE / MUSIKSCHULE

LES TRAITSD'UNION

VOUS PROPOSE

Les Traits d'Union

Jouer dans un ensemble de jeunes musiciens Atelier d'éveil musical dès 4 ans
In einem Jugendmusik Ensemble mitspielen Erwachen zur Musik ab 4 Jahre

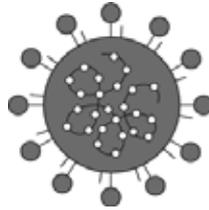
Cours individuels d'instrument
Individueller Musikunterricht

- ▶ Des cours de qualité
- ▶ Cours pour bois, cuivres et percussion
- ▶ Diverses activités : concert, fêtes musicales, ...
- ▶ *Qualitäts Unterricht*
- ▶ *Kurse für Blasinstrumente und Schlaginstrumente*
- ▶ *Verschiedene Aktivitäten: Konzerte, Musikfeste, Ausflüge, ...*

Pour plus d'informations ou pour inscription / *Für mehr informationen*

ÉMILIE HASNI | 079 835 07 13
WWW.LESTRAITSDUNION.CH

Tous nos cours ont lieu à Fribourg dans les locaux du CO Belluard
Des Unterricht findet in den Räumen des OS Belluard statt



COVID19

Fribourg **Freiburg**

www.h-fr.ch

Coronavirus - Information importante

HFR Riaz et HFR Tafers

NOUVEAUX HORAIRES DES URGENCES

Dès à présent et jusqu'à nouvel ordre,
les Urgences de l'HFR Riaz et de l'HFR
Tafers sont ouvertes **tous les jours** :

de 8h à 22h

En cas d'urgence, appelez le 144 ou
rendez-vous aux Urgences de l'HFR
Fribourg - Hôpital cantonal (24h/24,
7j/7).



Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

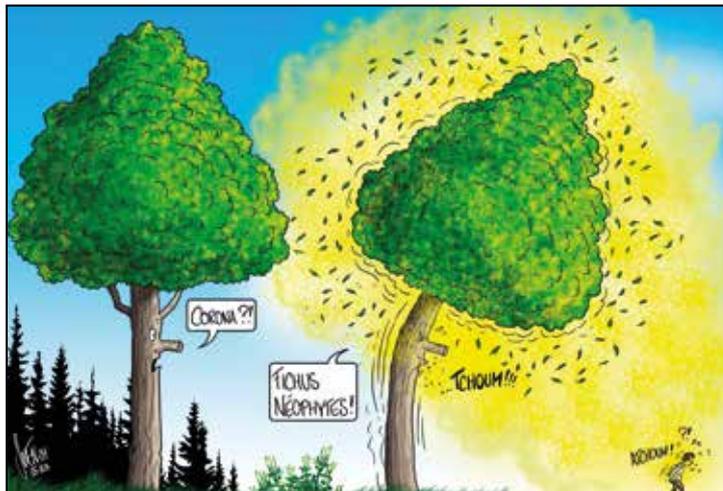
Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaines...

Nos jardins refleurissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des «néophytes» – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

Maladies et parasites font dépérir des arbres

C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles. Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 «Année internationale de la santé des plantes».

Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrassez vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels! Les néophytes? Dans le sac poubelle! Pour le reste, faites appel au service d'élimination des déchets verts de votre commune, ou bien renseignez-vous à la déchetterie.



Dessin Silvan Wegmann

Pour de plus amples informations sur la forêt et sa santé, consultez www.foretsuisse.ch

CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

media-f sa